

Dans le cadre de la célébration de la journée internationale de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF), excision, le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille a organisé, vendredi dernier, une conférence de presse, dans la salle de réunion dudit département.

À travers cette journée, notre pays veut encore renforcer sa position dans le combat contre cette pratique culturelle.

La conférence était animée par la ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Mme SANGARE Oumou BA, et de la directrice du programme national de lutte contre l'excision (PNLE), Mme KEITA Joséphine TRAORE. On y notait également la présence de la secrétaire générale dudit département. Plusieurs partenaires, dont l'UNICEF, ont marqué de leur présence à ce rendez-vous avec la presse.

Notre pays célèbre, pour la 10e fois consécutive, la journée du 6 février, dédiée, à travers le monde, à la lutte contre les mutilations génitales féminines. Le thème de la journée de cette année est: «Tolérance zéro aux MGF/excision: les communautés s'engagent».

Selon la directrice du PNLE, le Mali vient de loin, en termes de lutte contre l'excision. Pour arriver à ce stade, beaucoup a été fait auprès des communautés, des autorités traditionnelles, religieuses.

À la différence de beaucoup de pays qui ont des lois de répression contre la pratique de l'excision, notre pays est parti du néant et compte encore sur la force de l'argument, a-t-elle indiqué.

«Aujourd'hui, on peut se satisfaire que plus de 800 villages ont déclaré publique leur volonté d'abandonner la pratique, grâce à des efforts d'information et de sensibilisation.

À côté de ce public, il y a nombreux d'autres silencieux qui ont décidé d'en arrêter», s'est-elle réjouie.

Sur la question de la loi, elle a souligné que beaucoup de démarches ont été également menées, auprès des communautés, des institutions de la République (Haut conseil des collectivités, assemblée nationale) pour y parvenir. La conférencière est convaincue qu'il ne s'agit plus que d'une question de temps. Cependant, elle a invité, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, à ne pas baisser la garde. Car, c'est ensemble que le combat sera gagné.

La célébration du six février coïncide, selon la ministre, à des déclarations publiques d'abandon de la pratique de l'excision par certains habitants de Yirimadio (Bamako) et par 12 villages de Kénékoun dans la région de Koulikoro, ce qui augmente le nombre de villages d'abandon volontaire à

plus de 800, selon la ministre de la promotion de la femme.

Plusieurs activités marqueront la célébration de cette année. Il s'agit d'abord, selon la conférencière, d'une émission radiophonique, le 1er février, sur l'ORTM à «Aw ni sogoma», un panel sur la déclaration publique des MGF à Yirimadio, le 5 février.

Le 6 février, la journée sera marquée par une grande cérémonie, à la dimension d'une démonstration de force, au Stade du 26 mars à Yirimadio. Mais au-delà, tout au long du mois de février des activités de sensibilisation seront menées, dont des émissions radio et télédiffusées.

Selon la ministre de la Promotion de la femme, la lutte contre l'excision au Mali n'est pas un combat aisé, à cause de l'ancrage culturel du phénomène. Depuis dix ans que le combat a commencé, beaucoup a été fait, mais le chemin reste encore long à parcourir, a reconnu la conférencière.

Les taux de prévalence de l'excision sont de 84% chez les filles de 0 à 14 ans, selon l'Enquête nationale sur le phénomène en 2009 et de 85% chez les femmes de 15 à 49 ans, selon EDSM-IV, 2006).

L'excision, selon Mme la ministre, est aujourd'hui un réel problème de santé publique face à auquel les autorités nationales ne sont pas près à abdiquer. Cet engagement des autorités du Mali a été réaffirmé, à travers divers engagements.

Il s'agit, entre autres, de la signature et la ratification de conventions internationales et sous-régionales comme la convention relative aux Droits de l'enfant (CDE), la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF), le protocole de Maputo. Le Mali a également procédé à la création d'un Comité national d'action pour l'abandon des pratiques néfastes (CNAPN), en 1999, a ajouté Mme la ministre. Le Programme national de lutte contre l'excision a vu le jour en 2002 suivi de l'adoption d'une politique nationale pour l'abandon de la pratique de l'excision, assortie d'un plan d'action, 2010-2014 et la célébration de la journée du 6 février.

À la différence de beaucoup de partenaires présents qui ont interpellé sur la nécessité d'une loi réprimant la pratique de l'excision dans notre pays, Mme SANGARE Oumou BA, se veut très prudente. Si une loi n'est pas mauvaise en soit, la conférencière est convaincue que la sensibilisation reste la meilleure option pour obtenir l'adhésion des Maliens.

«Il ne sert à rien de faire une loi si elle n'est pas appliquée. La sensibilisation est en train d'apporter ses fruits. Car, il y a quelques années un débat public autour de cette question était un risque. Aujourd'hui, des communautés osent publiquement déclarer leur volonté d'abandonner l'excision. Cela est une avancée majeure», a martelé la ministre.

Par Sidi DAO

Source: Maliactu.net